

<https://dumezil.lycee.ac-normandie.fr/?CDI-53>



CDI

- Administration - Infos pratiques -



Date de mise en ligne : jeudi 6 janvier 2011

Copyright © Lycée Georges Dumézil - Tous droits réservés

Sommaire

- [Accès au portail documentaire](#)
- [Les missions du CDI et du \(...\)](#)

Accès au portail documentaire

- [Portail documentaire E-sidoc CDI du LGT](#)
- [Portail documentaire E-sidoc CDI du LP](#)

Les missions du CDI et du Professeur-documentaliste

Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu ouvert aux élèves, aux professeurs et au personnel non enseignant. Il constitue au sein de l'établissement un lieu de découverte, de lecture et un outil pédagogique privilégié pour le travail en classe ou en autonomie, pour la réussite des élèves.

Pour faire du CDI à la fois un objet et un lieu d'apprentissage, le Professeur-documentaliste exerce deux missions :

- En tant que documentaliste, il est responsable de la gestion du CDI et de sa politique d'acquisition. Il met à la disposition des usagers des ressources documentaires et informationnelles validées, diversifiées, fiables, pertinentes par rapport au niveau et aux besoins des élèves, par rapport aux programmes et dispositifs d'enseignement.
- En tant que professeur, il assure auprès des élèves des séances de formation dont l'objectif est l'acquisition d'une culture informationnelle et la maîtrise de compétences documentaires (rechercher l'information utile, la sélectionner, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser.) ainsi qu'une éducation aux médias afin de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de développer leur esprit critique et leur autonomie.